

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 MAI 2014 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Lyne FOURNIER,	greffière adjointe, directrice générale par intérim.
----------------	--

14,122 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

14,123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 17.1 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ET AFFICHAGE DE POSTE;
- 17.2 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS;
- 17.3 CORPORATION DES LOISIRS;
- 17.4 DEMANDE DE DRAINAGE PAR M. MASTINE – Suivi;
- 17.5 JEUX D'EAU.

14-99 RÉSOLUTION NO 14-99 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

14,124 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14,124.1 SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2014.

**14-100 RÉSOLUTION NO 14-100
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2014 tel que présenté.

14,124.2 SESSION SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 22 avril 2014.

**14-101 RÉSOLUTION NO 14-101
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 22 AVRIL 2014**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 22 avril 2014 tel que présenté.

14,125 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Yves Campeau, résident de la rue des Grenats Est, explique aux membres du conseil la problématique concernant une coulée d'eau qui mine son terrain depuis quelques années. Il dépose des photos de l'état du terrain. Il demande si le conseil prévoit faire des travaux pour remédier la situation cette année.

Les membres du conseil informent monsieur Campeau qu'ils vont étudier la situation et le tenir informer de leur décision.

Madame Johanne Patenaude et monsieur Martin Ryan informent les membres du conseil que le Festival de Pivoine se tiendra au Parc Marie-Victorin les 21 et 22 juin prochain, sous la présidence d'honneur du juge John Gomery.

Madame Patenaude invite tous les conseillers à y participer et plus particulièrement le dimanche pour le cocktail – hommage aux frères Lemaire. Elle demande à la mairesse si elle veut bien dire un mot à cette occasion où on dévoilera la pivoine Cascades.

Madame Patenaude demande au conseil si la ville veut bien accepter de défrayer le coût du cocktail.

Les membres du conseil remercient madame Patenaude et monsieur Ryan et les informent qu'ils vont étudier la demande.

Étant donné que la trésorière, madame Nathalie Patenaude est présente dans la salle, la mairesse propose de traiter le point 11.2 de l'ordre du jour immédiatement. Les membres du conseil sont d'accord.

14,126 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Madame Nathalie Patenaude, trésorière, informe les membres du conseil qu'elle vient, à la demande de Danielle Jean, qui ne pouvait être présente ce soir, et de Lyne Fournier, expliquer la problématique vécue à la fin de la semaine dernière relativement au désistement de deux étudiants embauchés pour travailler à la piscine. Elle explique que les sauveteurs et moniteurs doivent avoir la formation requise et être âgés de 17 ans pour pouvoir travailler seul à la piscine. Elle a donc vérifié auprès des municipalités voisines quels salaires étaient accordés aux étudiants dans ce domaine pour comprendre ces désistements. Elle présente donc le résultat de ses recherches. Le conseil étudiera la possibilité d'établir une nouvelle grille de salaires lors de la préparation du prochain budget.

Madame Patenaude informe les membres du conseil qu'une étudiante s'est manifestée dans la journée de vendredi pour offrir ses services de sauveteur et moniteur à la piscine et que cette personne a plus de 17 ans.

Les membres du conseil acceptent d'embaucher cette étudiante pour travailler à la piscine cet été.

14-102 RÉSOLUTION NO 14-102 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR TRAVAILLER À LA PISCINE POUR LA SAISON 2014

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-92, la ville avait embauché les étudiants pour travailler à la piscine;
- 2 Deux étudiants se sont désistés à ce jour;
- 3 Il y a lieu d'embaucher une nouvelle étudiante pour ce travail;
- 4 Un montant est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à engager l'étudiante Sophia Camiré Wan comme sauveteur national et moniteur de la Croix-Rouge pour l'été 2014.
- 2- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Elle sera appelée à travailler sur des horaires variables.
- 3- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution même le fonds général.

14,127 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de Rouli-Bus, transport adopté. Elle mentionne que l'organisme a complété l'année avec un déficit moins élevé que par le passé. Le nombre de déplacements est constant. Elle a demandé les statistiques pour Kingsey Falls, mais les représentants ne les avaient pas avec eux.

Mme Houle-Plante souligne que Rouli-Bus peut offrir le service à d'autres clientèles, comme les étudiants, les aînés et les personnes à mobilité réduite.

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du Parc Marie-Victorin. Les employés du parc se préparent pour le souper au homard. Il mentionne que le parc a reçu une subvention qui lui permet d'investir dans un plancher de ciment pour le chapiteau en vu de la construction future d'un bâtiment de service.

Il souligne que la directrice générale du parc partira en congé de maternité à la fin du mois et que M. Roch Moisan assumera l'intérim.

Le conseiller Christian Côté fait un compte rendu aux membres du conseil qui n'ont pas pu assister à la rencontre avec M. Lafleur, commissaire industriel pour la Ville de Richmond.

14,128 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du Service d'urbanisme et celui de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport du Service d'infrastructures est remis séance tenante. Aucune question n'est posée.

14,129 COMPTES DU MOIS

14-103 RÉSOLUTION NO 14-103 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET TRENTE ET UN CENTS (383 725,31 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14,130 CORRESPONDANCE

La mairesse dépose une lettre de remerciements reçue de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois pour les contributions financières accordées par la ville.

14,131 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

14,131.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA – Demande d'un rapport concernant les coûts payés pour le préventionniste régional et le coordonnateur

14-104 RÉSOLUTION 14-104 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA DEMANDE D'UN RAPPORT CONCERNANT LES COÛTS POUR LE PRÉVENTIONNISTE RÉGIONAL ET LE COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska est en vigueur pour une sixième et dernière année;
- 2 La MRC, les municipalités et les services de sécurité incendie travaillent présentement à révision du Schéma de couverture de risques;
- 3 Dans le cadre de cette révision, la municipalité désire connaître la ventilation des coûts pour le préventionniste régional de la MRC d'Arthabaska et le coordonnateur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls demande à la MRC d'Arthabaska de lui transmettre un rapport présentant la ventilation des dépenses faites avec le montant de 205 000 \$ par année prévu au budget du Schéma de couverture de risques.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

14,131.2 AUTORISATION POUR TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Les membres du conseil demandent que l'on obtienne des précisions concernant ce point auprès de M. Stéphane Ouellet.

Ce point est reporté à une prochaine session.

14,132 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

14,132.1 MME JACINTHE LEMIEUX (Gîte de la Rose) – Marge de recul avant

Le conseiller Luc Duval, qui agit à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de Mme Lemieux. Il mentionne que suite à la demande formulée par le CCU à Mme Lemieux, la ville a reçu le nouveau plan d'implantation aujourd'hui et qu'à la lumière de nouvelles informations, le CCU se réunira à nouveau mercredi soir pour étudier la demande et faire une nouvelle recommandation au conseil.

Ce point est donc remis à une prochaine session.

14,132.2 MME ANNIE VEILLEUX ET M. DENIS AUMAIS – Marges de recul latérale et arrière

14-105 RÉSOLUTION NO 14-105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME ANNIE VEILLEUX ET M. DENIS AUMAIS MARGE DE REcul AVANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Annie Veilleux et M. Denis Aumais possèdent un immeuble situé au 29 rue Blake;
- 2 Les demandeurs désirent démolir le garage (remise) existant et construire un nouveau garage détaché à 0,60 mètre de marge de recul latérale et arrière comparativement au 1,00 mètre de marge de recul latérale et arrière tel que prescrit au règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU 14-10, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à madame Annie Veilleux et M. Denis Aumais une dérogation mineure permettant la construction d'un garage détaché à 0,60 mètre de marge de recul latérale et arrière comparativement au 1,00

mètre de marge de recul latérale et arrière tel que prescrit à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02.

- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 7-A-27 du **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

14,133 RESSOURCES HUMAINES

14,133.1 EMPLOYÉ SAISONNIER – Période de travail de Mario Labbé

14-106 **RÉSOLUTION 14-106**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
EMPLOYÉ SAISONNIER
PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service d'infrastructures;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. Mario Labbé comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL E D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Mario Labbé au poste de journalier pour le Service d'infrastructures. La période de travail de monsieur Labbé pour la saison 2014 a débuté le 28 avril 2014 et se terminera le 25 octobre 2014. M. Labbé sera soumis à une période de probation de deux mois.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-20.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé et à la trésorière.

14,133.2 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Ce point a déjà été discuté.

14,134 NETTOYAGE DE RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS

**14-107 RÉSOLUTION NO 14-107
NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS
ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Hémond Ltée a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Hémond Ltée pour le balayage des rues, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité et d'une partie du boulevard Marie-Victorin pour l'année 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants : pour le secteur urbain, une somme forfaitaire de **DEUX MILLE HUIT CENT DOLLARS (2 800,00 \$)** plus les taxes applicables, et pour le secteur rural et une partie de boulevard Marie-Victorin, un tarif horaire sera payé à raison de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** pour le camion citerne et de **CENT SOIXANTE DOLLARS (160,00 \$)** pour le balai mécanique.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Hémond Ltée.

14,135 PAVILLON DES LOISIRS – Achat de chaises

**14-108 RÉSOLUTION NO 14-108
PAVILLON DES LOISIRS
ACHAT DE CHAISES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a construit un Pavillon des loisirs au parc municipal;
- 2 Il y a lieu de meubler la salle de ce pavillon pour la tenue d'activités diverses;

- 3 La ville a reçu une proposition intéressante de Buropro Citation pour l'achat de chaises;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues aux prévisions budgétaires 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de Buropro Citation SOIXANTE-CINQ (65) chaises Maestro en polypropylène sans bras, base traineau chrome avec patins pour surfaces dures, de la compagnie KI.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (5 980,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Les frais de transport et d'installation sont inclus dans ce montant.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Buropro Citation.

14,136 50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES – Parade de chars allégoriques – Autorisation de circuler dans les rues de la ville

**14-109 RÉSOLUTION NO 14-109
50^E ANNIVERSAIRE DE CASCADES
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE
DE LA PARADE DE CHARS ALLÉGORIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades organise plusieurs activités dans le cadre de son 50^e anniversaire de fondation, dont une parade de chars allégoriques dans les rues de la ville;
- 4 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, Cascades doit obtenir l'autorisation de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la parade de chars allégoriques organisée dans le cadre du 50^e anniversaire de Cascades à emprunter les rues de la ville lors de l'événement qui aura lieu le 4 juillet 2014.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la madame Barbara Hogg de Cascade Canada ULC.

14,137 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de la subvention 2014

Les membres du conseil ont reçu la lettre du centre récréatif demandant à la ville d'augmenter la subvention octroyée pour l'aider à assumer les frais d'exploitation de l'aréna.

**14-110 RÉSOLUTION NO 14-110
VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2014
AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière afin de l'aider à assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 4 Un montant de 17 000 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. une contribution financière de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** pour l'exercice 2014.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

14,138 FONDATION CLSC SUZOR-COTÉ – Activité bénéfice

**14-111 RÉSOLUTION NO 14-111
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À
LA FONDATION DU CLSC SUZOR-COTÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation du CLSC Suzor-Coté fait une demande de soutien financier à la municipalité;
- 2 Cette fondation aide le CLSC à se doter d'équipements que ses budgets ne lui permettent pas d'acquérir;
- 3 Le CLSC Suzor-Coté dessert la population de Kingsey Falls;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2014 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation du CLSC Suzor-Coté une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** dans le cadre de sa campagne de financement.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,139 AFFAIRES NOUVELLES

14,139.1 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ET AFFICHAGE DU POSTE

Les membres du conseil demandent qu'un seul comité de sélection soit formé pour les trois postes à combler à la ville.

14-112 **RÉSOLUTION NO 14-112**
Remplace **COMITÉ DE SÉLECTION POUR**
R 14-98 **L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
ET GREFFIER, DU COORDONNATEUR DES
LOISIRS ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES,
ET DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 14-98, le conseil municipal un comité de sélection avait été formé pour le poste du coordonnateur des loirs et des activités communautaires;
- 2 Les membres du conseil considèrent qu'il serait plus opportun de former un seul comité pour les trois embauches prévues, soit au poste de directeur général et greffier, de coordonateur des loisirs et des activités communautaires et de contremaître des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** La présente résolution annule la résolution no 14-98.
- 2- **COMITÉ DE SÉLECTION.** Les personnes suivantes feront partie du comité de sélection pour l'embauche du directeur général et greffier, du coordonnateur des loisirs et des activités communautaire et du contremaître des travaux publics :
 - Christian Côté
 - Alain Ducharme
 - Luc Duval
 - Micheline Pinard-Lampron.

Les membres du conseil ont pris connaissance du document pour l'affichage du poste de directeur général et greffier qui leur a été envoyé et s'en disent satisfaits.

14,139.2 COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Ce point a été traité au point précédant.

14,139.3 CORPORATION DES LOISIRS

Le conseiller Christian Côté remet un compte rendu de la rencontre qu'il y a eu la semaine dernière entre les représentants de la Corporation des loisirs, le Centre récréatif Norman Boisvert, la ville et Guy Fortier.

Les membres du conseil en prennent connaissance et discutent de certains points soulevés, entre autres, le rôle de ma ville, le mandat de la Corporation des loisirs et du prochain coordonnateur des loisirs.

14,139.4 DEMANDE DE DRAINAGE PAR M. MASTINE – Suivi

Le conseiller Alain Ducharme demande où en est la demande de M. Mastine pour la canalisation du fossé.

Après discussion, les membres du conseil veulent obtenir certaines informations relativement à ce fossé.

14,139.5 JEUX D'EAU

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur pour la construction des jeux d'eau qui devrait débuter dans la semaine du 12 mai. Il mentionne également qu'il a reçu le document concernant le besoin en électricité pour ces jeux d'eau.

Il profite de l'occasion pour présenter une soumission déposée par Électro Kingsey pour les travaux à effectuer au parc municipal pour réinstaller adéquatement les différents câbles électriques, qui servent entre autres à l'éclairage des différents terrains de sport.

**14-113 RÉSOLUTION NO 14-113
RÉINSTALLATION DES CÂBLES
ÉLECTRIQUES AU PARC MUNICIPAL
CONTRAT À ÉLECTRO KINGSEY**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a fait construire un nouveau bâtiment au parc municipal;
- 2 Suite à la démolition du vieux bâtiment, il y a lieu de réinstaller les câbles électriques et de les raccorder au nouveau bâtiment;
- 3 La firme Électro Kingsey inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La ville accorde le contrat à Électro Kingsey inc. pour procéder aux travaux de réinstallation des câbles électriques au parc municipal, le tout tel que prévu à la soumission no 1902, datée du 2 mai 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer la somme de **CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (5 750,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Kingsey inc.

14,139.6 DEMANDE DE M. JEAN-YVES CAMPEAU POUR DES TRAVAUX DE CANALISATION

Les membres du conseil demandent que l'on prépare une estimation des coûts pour les travaux qui doivent être effectués.

14,139.7 FESTIVAL QUÉBÉCOIS DE LA PIVOINE

**14-114 RÉSOLUTION NO 14-114
FESTIVAL QUÉBÉCOIS DE LA PIVOINE
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du 50^e anniversaire de Cascades, la Société québécoise de la pivoine tiendra son festival les 21 et 22 juin au Parc Marie-Victorin;

- 2 Dans le cadre de ce festival, un cocktail – hommage aux frères Lemaire aura lieu le dimanche en après-midi et au cours duquel il y aura présentation de la pivoine Cascade;
- 3 Une demande a été faite à la ville pour qu'elle offre ce cocktail;
- 4 Il y a lieu de participer à cet événement;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à offrir le cocktail qui sera offert le 22 juin 2014 dans le cadre du Festival québécois de la Pivoine qui se tiendra au Parc Marie-Victorin.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,140 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 47.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Lyne Fournier
Directrice générale par intérim et
greffière adjointe